

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL



VILLE DE BOIS-GUILLAUME

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DU 6 AVRIL 2011

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

VMLV/2/PV

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 6 avril 2011 à 18 heures 30 à la Mairie par suite d'une convocation en date du 31 mars 2011, dont un exemplaire a été affiché le jour même à la porte de la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert RENARD.

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté pour remplir cette fonction, Monsieur Yannick TOUZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II - APPEL NOMINAL

Monsieur Yannick TOUZ y procède.

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Claude RITT, Julien LAUREAU, Lionel EFFOSSE, André CARPENTIER, Nicole BERGES (à partir de 18h35), Frédéric ABRAHAM, Michel BALDENWECK, Annie ELIOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Marie-Françoise SIELER, Jean-Pierre GUERIN, Véronique BARBIER, Alain BOUISSOU, Dominique MISSIMILLY, Yannick TOUZ, Marie-Laure RIVALS, Jeannine LECLERC-HUE, Dominique BERNARD, Jean-Luc CHAVANIEUX, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Sylvain RICHON (à partir de 18h44), Carine LE GOFF, François DUGARD, Christian CHUPIN.

Absents excusés régulièrement convoqués : Madame Françoise MARINI pouvoir à Madame Claude RITT, Madame Eve BRAUN pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Madame Nicole BERGES (jusqu'à 18h35), Madame Corinne JULIA pouvoir à Madame Anne PAILLARD, Madame Marie-José ROQUES pouvoir à Monsieur Dominique BERNARD, Monsieur Sylvain RICHON (jusqu'à 18h44).

III - PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 MARS 2011

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

Aucune observation n'est émise. Le procès verbal de la réunion du 16 mars 2011 est adopté par 31 voix pour.

Nicole BERGES entre en séance à 18h35.

Gilbert RENARD annonce que la question 10 va être examinée en premier.

IV – REFUS DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE PENITENTIAIRE A BOIS-GUILLAUME (reconnue d'urgence en application de l'article 2 du règlement intérieur)

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

Après avoir voté l'urgence en vertu de l'article 2 du règlement intérieur, le Maire fait lecture du texte du vœu proposé au vote.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

« La presse locale s'est fait l'écho, il y a quelques jours, d'une étude diligentée par les services de l'Etat concernant le lieu d'implantation du futur centre pénitentiaire de l'agglomération rouennaise.

Ce dossier, dont la Municipalité n'a pas connaissance dans le détail, semble désigner Bois-Guillaume comme l'une des communes d'implantation possibles (avec Canteleu et Mesnil-Esnard) pour la construction de cet équipement.

Le Conseil Municipal de Bois-Guillaume s'élève officiellement avec force contre cette désignation qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les élus et qui ne correspond nullement à la vocation de notre commune.

En effet, situé rue de la haie, ce terrain de 15 hectares fait partie intégrante d'une des dernières exploitations agricoles de la proche agglomération rouennaise. Sa position, face au futur lycée REY et au cœur d'une zone d'habitat rural, ne le prédestine absolument pas à cet usage. Les parcelles étudiées, de surcroît, ne sont pas constructibles en l'état (terrain agricole et espace boisé classé) et appartiennent à des personnes privées qui n'ont pas eu connaissance de ce projet.

Ce choix éventuel, par ailleurs, est en contradiction formelle avec la loi dite « Grenelle 2 de l'environnement » dans la mesure où il engendre une consommation importante d'espaces naturels dans un secteur périphérique et rural actuellement non urbanisé.

Enfin, ni les voies de circulation, ni les infrastructures de la commune, ni même la configuration de ce terrain à proximité de la forêt Verte, ne sont susceptibles d'intégrer en toute sécurité un établissement de ce type, accueillant plus de 700 détenus et le personnel correspondant.

Le Conseil Municipal s'interroge donc sur le choix potentiel de Bois-Guillaume et, d'une manière générale, sur celui du plateau nord de Rouen, alors même que plusieurs centaines d'hectares de friches industrielles sont en attente de ré-urbanisation de part et d'autre de la Seine.

Le Conseil Municipal rejette donc avec force ce projet et appelle la population Bois-Guillaumaise et celle des communes du plateau nord de Rouen à se mobiliser contre l'éventuelle construction d'un centre pénitentiaire à Bois-Guillaume.

Le Conseil Municipal appelle le Préfet de la Seine-Maritime à demander à ses services de revoir leur étude dans un souci d'économie de l'espace naturel et en intégrant les centaines d'hectares de friches industrielles en attente de reconversion.

Le Conseil Municipal mandate le Maire de Bois-Guillaume pour mener toutes démarches destinées à s'opposer au projet de construction d'un centre pénitentiaire sur le territoire de Bois-Guillaume ».

Sylvain RICHON entre en séance à 18h44.

Dominique BERNARD intervient sur trois points :

- Il souhaite tout d'abord savoir si la Ville dispose d'un pouvoir réel pour empêcher l'implantation de cette prison sur la parcelle ciblée par les services de l'Etat.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

- A la lecture du texte du vœu proposé au vote, il prend acte que le Maire s'insurge aujourd'hui contre l'absence de concertation préalable mais constate par ailleurs que la Municipalité n'a pas procédé autrement vis-à-vis du Groupe « Progrès Solidarité Ecologie » dans le cadre de divers projets (centre d'entraînement golfique, lycée REY et projet de fusion),
- Il s'étonne d'autre part que le Maire ait attendu la parution d'un article de presse sur le sujet pour se mobiliser contre le projet, alors que les maires des communes de Canteleu et de Mesnil-Esnard ont apparemment été prévenus entre la fin du mois de janvier et la fin du mois de février.

Dominique BERNARD précise qu'en tout état de cause, il votera le vœu car le site retenu pour l'éventuelle implantation de l'établissement pénitentiaire est effectivement en contradiction flagrante avec le Plan Local d'Urbanisme et mettrait en péril la dernière exploitation agricole de Bois-Guillaume.

Gilbert RENARD répond que le choix du terrain d'implantation et le calendrier de l'opération relèvent a priori de la seule décision du Préfet.

Il indique avoir été informé incidemment de ce projet au début du mois de mars lors d'un rendez-vous avec quatre agents de la Préfecture de Seine-Maritime. A cette occasion, il lui avait été dit que Bois-Guillaume figurait sur une liste d'une dizaine de communes disposant de terrains susceptibles d'accueillir le nouvel établissement pénitentiaire. Il explique que le caractère vague et informel de ces propos ne l'avait cependant pas alarmé outre mesure, tant l'hypothèse d'implantation d'un centre de détention sur le territoire communal semblait incongrue.

Il rappelle que la Municipalité, en réponse aux remarques de Dominique BERNARD, a toujours informé les élus nettement en amont des projets.

Dominique BERNARD remarque qu'il s'est plaint de l'absence de concertation, et non de l'absence d'information.

Philippe BILLIARD intervient et suggère de modifier la rédaction du vœu au paragraphe mentionnant « les hectares de friches en attente de reconversion situés le long de la Seine ». Afin de lever une équivoque, il propose de préciser que ces friches sont industrielles, de manière à les distinguer des friches agricoles, afin qu'il soit bien clair qu'il existe des terrains plus adaptés à l'implantation du futur établissement pénitentiaire que ceux de Bois-Guillaume.

Gilbert RENARD approuve cette modification qui va dans le sens de son analyse et, tout en réaffirmant la nécessité d'humaniser les conditions de détention dans les prisons, maintient qu'il y a effectivement des zones plus adaptées. Il estime d'ailleurs qu'il y a peut-être possibilité de construire le centre pénitencier sur un site qui n'a pas été initialement envisagé. Gilbert RENARD explique en effet que la CREA et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen se sont en effet récemment opposées à un projet sur la commune de la Vaupalière consistant à créer une grande zone d'activités commerciales : le Maire de la Vaupalière aurait déclaré être prêt à accueillir l'établissement pénitentiaire si le projet ne se réalisait pas. Gilbert RENARD précise que la Commission Nationale d'Equipeement Commercial doit prochainement délibérer sur l'appel de la Ville de la Vaupalière.

Jean-Luc CHAVANIEUX intervient et développe les raisons qui l'amènent à voter avec la Majorité contre le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire dans l'agglomération rouennaise.

Il rappelle tout d'abord que, nonobstant l'arbitraire dont l'Etat entend user pour imposer son projet, l'insuffisance de l'infrastructure actuelle est réelle et nécessite la construction d'un établissement pénitentiaire dans les plus brefs délais. Les conditions de détention inacceptables de l'actuelle prison Bonne Nouvelle ont, selon Jean-Luc CHAVANIEUX, été mises en exergue à de nombreuses reprises, que ce soit à

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

l'occasion de faits divers, d'actions contentieuses menées par l'avocat pénaliste Etienne NOEL ou par la voix de certains représentants politiques.

Jean-Luc CHAVANIEUX remarque qu'en France, les sanctions qui entraînent un passage en prison sont des sanctions de privation de liberté.

Il indique que trop souvent, les détenus sont astreints à des conditions de vie bien souvent considérées comme humiliantes ou dégradantes par des associations mais aussi par des parlementaires ou des ministres.

Au vu des condamnations prononcées par la justice à l'égard de l'Etat pour les conditions exécrables subies par les détenus, la question de la construction d'un établissement pénitentiaire se pose avec acuité.

Il fait remarquer à Gilbert RENARD que l'argument consistant à suggérer l'utilisation des friches industrielles pour préserver les espaces naturels est d'autant plus ingénieux que le territoire communal ne possède pas de friches industrielles. Il estime que les accords du Grenelle II, sur lesquels s'appuie Gilbert RENARD pour justifier sa position, ont été vidés de leur substance, et se demande si l'opposition manifestée ce soir par le Maire perdurerait si un autre site situé en zone naturelle retenait finalement l'attention de l'Etat.

Jean-Luc CHAVANIEUX conclut en regrettant que le vœu ne soit pas solidaire de l'ensemble des communes concernées par le projet.

Gilbert RENARD prend note de la position de Jean-Luc CHAVANIEUX mais signifie sa divergence d'opinion quant à l'inefficience des accords du Grenelle II, dont nombre d'actions sont encore mises en œuvre aujourd'hui.

Sylvain RICHON demande au Maire quels sont les critères qui ont guidé l'Etat dans ses propositions de sites d'implantation.

Gilbert RENARD décrit brièvement le projet architectural ; l'établissement pénitentiaire à construire comptera 700 détenus. Il doit s'établir sur un terrain plat de 15 hectares, avec des murs d'enceinte de 6 mètres de hauteur et des miradors, sans aucune haie alentours. Il faut savoir que certains sites ont été exclus de la liste des terrains susceptibles d'accueillir le projet en raison de leur classement en SEVESO ou de leur localisation en zone inondable.

Dominique BERNARD remarque que le terrain de Canteleu retenu aussi comme possibilité s'inscrit dans un site protégé à proximité de la Forêt.

Gilbert RENARD répond à Dominique BERNARD que les services de l'Etat ont visiblement établi leur liste en méconnaissance des documents d'urbanisme en vigueur et semblent faire abstraction du développement urbanistique de ces dernières années autour des sites retenus ; en effet, le site pressenti de Bois-Guillaume est situé sur les terrains de la dernière exploitation agricole de la commune, enclavé dans une zone d'habitat, situé en face du futur Lycée Rey et à proximité de la Z.A.C. de la Plaine de la Ronce. Gilbert RENARD indique que l'établissement pénitentiaire peut se comparer à un petit village de 15 hectares comptant 1200 habitants, si l'on inclut dans les effectifs les détenus, les personnels de surveillance, les personnels administratifs et les personnels de maintenance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

Le Maire propose une suspension de séance de 19h00 à 19h15 et invite les élus à venir poser devant la banderole de protestation contre le projet de prison pour marquer l'unanimité et la solidarité des membres du Conseil Municipal.

Suspension de séance à 19h00

Reprise de la séance à 19h15

V – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

Décision n° 2011/09/CONT : Administration de la Ville – Assurance et contentieux – Affaire Jacques RITT contre Ville de Bois-Guillaume (PC accordé le 9 septembre 2010 à Monsieur Alain TERNISIEN) – Référé suspension.

Aucune observation n'est faite.

VI – CULTURE ET SPORT – EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS – FESTIVAL DU LIVRE – DECISION D'ORGANISATION ET MODALITES

Rapporteur : Jean-Pierre DAVID au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales

La Ville de Bois-Guillaume organise tous les deux ans un Festival du Livre, en alternance avec le Forum des Associations. Lors de sa dernière édition, en 2009, le Festival a accueilli 2 340 visiteurs.

Il est proposé de DECIDER de la tenue du Festival du Livre 2011 les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochains. Sa thématique sera directement liée à l'anniversaire du 11^{ème} centenaire Normand.

Par ailleurs, il convient de fixer les droits d'occupation dus par les exposants et d'autoriser la perception des concours financiers de partenaires.

Il est proposé de ne pas augmenter les droits d'occupation afin de préserver la diversité des exposants et donc D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

VII – CULTURE ET SPORT – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION TECK MANCHE POUR L'ACHAT D'UN COMPRESSEUR- DECISION DE VERSEMENT ET CONDITIONS D'AMORTISSEMENT

Rapporteur : André CARPENTIER au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

Par lettre en date du 16 janvier 2011, l'association TECK MANCHE a saisi la Ville d'une demande de subvention d'équipement pour l'acquisition d'un compresseur destiné à permettre le gonflage des blocs de plongée utilisés pour l'activité de l'association.

Jusqu'à présent et ce depuis six ans, ce gonflage était assuré par d'autres clubs associatifs.

Aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de concilier l'activité de l'association, qui compte 88 adhérents, avec les possibilités de mise à disposition du compresseur par les autres clubs. Il apparaît souhaitable, pour la pérennisation de l'association, d'acquiescer une autonomie de fonctionnement en la matière.

Aussi, considérant l'utilité de ce compresseur pour le fonctionnement du Club de plongée, le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales, propose de décider le versement d'une subvention d'équipement égale à 15% d'une dépense estimée à 4 634 € TTC, dans la limite d'une aide maximum de 700 €.

Il est précisé que le compresseur sera la propriété pleine et entière de l'association qui prendra en charge sa maintenance et son fonctionnement.

Il est donc proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Véronique BARBIER ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, adopte les propositions du présent rapport.

**VIII – ENFANCE ET EDUCATION – ACTIVITES EXTRASCOLAIRES –
SUBVENTIONS ET PARTICIPATION – ATTRIBUTION EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION AIDE AUX DEVOIRS**

Rapporteur : Anne PAILLARD au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Enfance et Education

Comme chaque année, l'association Aide aux devoirs a déposé une demande de subvention pour le financement des activités qu'elle organise au profit des élèves.

Celle-ci apporte en effet une aide aux jeunes scolarisés en primaire et au collège : 29 sont concernés en 2011, dont 21 âgés de 6 à 11 ans et 8 de 12 à 14 ans.

21 animateurs bénévoles participent à son fonctionnement. Le bilan financier 2010 de l'association est légèrement déficitaire (- 46 €) en raison de l'achat d'ouvrages scolaires. Ce déficit est néanmoins couvert par l'excédent des résultats des exercices antérieurs.

Des mesures particulières sont prises pour les familles monoparentales ou en difficulté.

Aussi, sur proposition de la Commission Enfance et Education, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 210 € et D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

Jean-Luc CHAVANIEUX profite de ce rapport pour rappeler à l'attention du Conseil Municipal que l'une des classes de l'école élémentaire Georges Bernanos est en voie d'être supprimée du fait de la gestion purement comptable des effectifs scolaires par l'Education Nationale.

Il explique que si, dans l'hypothèse de la fermeture d'une classe, les classes restantes sont en capacité d'accueillir jusqu'à 25 élèves, alors ladite classe doit être fermée. Or, poursuit-il, l'Inspection Académique n'a pas tenu compte des données chiffrées transmises par le directeur de l'école et estime les effectifs à 122 élèves pour la rentrée 2011, plutôt que les 127 recensés par la direction de l'école. Jean-Luc CHAVANIEUX conclut qu'en application de la règle, ce faible écart de 5 élèves implique la suppression d'une classe, c'est-à-dire de ramener le nombre de classes de 6 à 5, soit une classe par niveau. Il estime par conséquent que la direction de l'école ne disposera, à l'échelle du niveau d'enseignement, d'aucune marge de manœuvre en cas d'augmentation des effectifs. Des classes se retrouveront rapidement à 30 élèves ou plus. C'est le cas notamment pour le CE1, niveau dans lequel les élèves terminent l'apprentissage de la lecture, qui serait déjà à 28 si fermeture il y a.

Pour cette raison, Jean-Luc CHAVANIEUX propose qu'un vœu soit voté lors du prochain Conseil Municipal afin de demander le maintien du nombre de classes à l'école Bernanos.

Gilbert RENARD rappelle que le périmètre scolaire avait été modifié afin d'anticiper ce problème lors du Conseil Municipal du 17 janvier 2011, en concertation avec l'Inspecteur d'Académie pour la circonscription de Bois-Guillaume.

Dominique BERNARD prévient que les effectifs des moyennes sections, moins nombreux cette année, risquent d'entraîner un effet « boule de neige ».

Anne PAILLARD déclare que différents courriers ont été adressés à l'Inspection afin de s'opposer à la fermeture de classes existantes. Elle ajoute qu'elle a également incité les parents à appuyer l'action de la Ville auprès de l'Inspection Académique, et précise qu'elle demandera des éclaircissements à l'Inspecteur.

En l'absence d'explications satisfaisantes de la part de l'Inspection Académique, Gilbert RENARD s'engage à proposer une délibération en ce sens lors du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

**IX – PATRIMOINE ET LIEUX PUBLICS – CIMETIERES – CONCESSIONS –
COLUMBARIUMS – CAVURNES – TARIFICATION**

Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN au nom du Conseil de Municipalité

Par délibération du 26 avril 2010, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} juin 2010.

Il est proposé aujourd'hui de les réviser au 1^{er} juin 2011 avec une augmentation de 2 % et donc D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

**X – PATRIMOINE ET LIEUX PUBLICS – VOIRIE - PROGRAMME DE REFECTION
2011 – AUTORISATION**

Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN au nom du Conseil de Municipalité

La Ville a lancé une consultation en vue de confier à une entreprise les différents travaux de réfection de la voirie communale.

Ce marché, lancé cette année et valable pour une durée de 4 ans, est décomposé en trois lots :

- le lot n°1 « Rénovation annuelle de voirie »: ces travaux consistent en la réfection complète ou partielle de rues (chaussées et/ou trottoirs). Ils sont définis dans un programme pluriannuel et réalisés entre juin et septembre.

- le lot 2 « Entretien et petits travaux de voirie » : ces travaux consistent en la réparation ponctuelle de dégradations de voirie et en la réalisation de petits aménagements. Des bons de commande sont émis tout au long de l'année en fonction des besoins. Les services techniques gèrent ce marché afin de réaliser dans des délais rapprochés les interventions ponctuelles d'entretien.

- le lot 3 « enrobé coulé à froid et emplois partiels » : ces travaux consistent en la mise en œuvre de coulis bitumineux pour la réfection complète de tapis de chaussée et à l'application d'émulsion de bitume et de gravillons pour la fermeture des fissures ponctuelles.

250 000 € ont été inscrits au budget primitif 2011 pour le lot 1 et 95 000 € pour les lots 2 et 3, correspondant à :

- 50 000 € pour l'entretien,
- 45 000 € pour les coulis et emplois partiels.

Les minimum et maximum des trois lots sont décomposés suivant le tableau ci-dessous :

	Minimum annuel HT	Maximum annuel HT
Lot n° 1	180 000 €	350 000 €
Lot n° 2	35 000 €	100 000 €
Lot n° 3	15 000 €	60 000 €

Le 17 février 2011, le groupe de travail Voirie, issu de la Commission Urbanisme, Environnement, Patrimoine et Développement Economique a arrêté une liste de rues nécessitant des travaux de réfection prioritaire.

Le nombre de voies devant faire l'objet d'une réfection en 2011 sera déterminé en fonction des prix proposés par l'entreprise attributaire du lot n°1 du marché en cours.

Le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Urbanisme, Environnement, Patrimoine et Développement Economique, propose donc D'ADOPTER LA LISTE DES RUES NECESSITANT UNE REFECTION PRIORITAIRE, telle qu'elle est jointe à la présente délibération, et la DELIBERATION TRANSMISE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

**XI – PATRIMOINE ET LIEUX PUBLICS – BATIMENTS ET INSTALLATIONS –
HOTEL DE VILLE – MISE EN ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU REZ
DE CHAUSSEE – ATTRIBUTION DES MARCHES ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Rapporteur : Julien LAUREAU au nom du Conseil de Municipalité

Lors de sa séance du 17 janvier 2011, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises en vue de la mise en accessibilité et de la restructuration du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Sur la base du projet d'aménagement validé par diverses commissions internes, une consultation a été lancée le 17 février 2011 par voie de presse et via la plateforme de dématérialisation.

Il est rappelé que le projet de travaux prévoit, en option, le vitrage du péristyle afin de créer un espace d'accueil supplémentaire.

41 propositions répondant aux 9 lots contenant 47 propositions constituant l'opération sont parvenues en Mairie avant la date limite de remise des plis fixée au lundi 14 mars 2011, 17 h 30, émanant des sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Gros œuvre ➤ 8
 - Entreprise LACOINTE,
 - Bray Caux Construction,
 - BL Bâtiment,
 - Société CARTIER,
 - Société CUISSET,
 - LE BATIMENT AVANCE,
 - DE BIASIO,
 - AUX BATISSEURS REGIONAUX.

- Lot n°2 : Menuiseries extérieures aluminium ➤ 3
 - S.G.M.,
 - Entreprise JOUANNET,
 - Entreprise M.C.O.

- Lot n°3 : Métallerie ➤ 8
 - S.G.M.,
 - Entreprise JOUANNET,
 - EUROMETAL,
 - Normandie Alu,
 - Société PROUIN,
 - Société HELE,
 - Entreprise HRC,
 - METALIX Nord.

- Lot n°4 : Menuiseries intérieures ➤ 5
 - Entreprise M.C.O.,
 - Entreprise O.T.B.,
 - POLYTRAVAUX,
 - Entreprise LEGOUPIL,
 - La Menuiserie Dévilloise.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

- Lot n°5 : Plafonds suspendus ➤ 7
 - Société I.P.C.,
 - Entreprise B.T.H,
 - T.P.C.I.,
 - Entreprise C.I.P.,
 - SICRAL,
 - Entreprise O.T.B.,
 - Entreprise LEGOUPIL.

- Lot n°6 : Revêtements de sols ➤ 2
 - PLASCOSE,
 - Entreprise GAMM.

- Lot n°7 : Peinture ➤ 6
 - Société FIQUET,
 - S.R.P,
 - Société ZANONE,
 - A.E.I,
 - Entreprise NORDEC,
 - SODALAC.

- Lot n°8 : Electricité ➤ 4
 - CEGELEC,
 - COGELEC,
 - Entreprise AVENEL,
 - Entreprise DESORMEAUX.

- Lot n°9 : Plomberie/Chauffage/Ventilation ➤ 4
 - CAUX OUEST,
 - BERDEAUX,
 - Entreprise AVENEL,
 - Société LAMPERIER.

Au terme de ses travaux, la Commission Consultative des Marchés Publics (CCMP), réunie le 30 mars 2011, a pris connaissance de l'analyse effectuée par le Maître d'œuvre, sur la base des critères définis dans les documents de consultation.

Après avoir procédé au classement des propositions, les Membres de la Commission ont proposé de confier :

- le lot n°1 à l'entreprise CARTIER pour un montant de :
 - 85 773,15 € HT pour la solution de base,
 - 87 082,15 € HT pour la solution de base + option

- le lot n°2
 - à l'entreprise SGM pour un montant de 20 960 € HT pour la solution de base,
 - ou l'entreprise MCO pour 43 754,42 € HT pour la solution de base + option

- le lot n°3 à l'entreprise PROUIN pour un montant de 25 813,00 € HT

- le lot n°4 à l'entreprise MCO pour un montant de 39 253,83 € HT

- le lot n°5 à l'entreprise BTH pour un montant de 9 056,91 € HT

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

- le lot n°6 à l'entreprise GAMM pour un montant de 22 721,47 € HT
- le lot n°7 à l'entreprise NORDEC pour un montant de 14 343,95 € HT
- le lot n°8 à :
 - l'entreprise AVENEL pour un montant de 41 514 € HT pour la solution de base,
 - l'entreprise AVENEL pour un montant de 42 277 € HT pour la solution de base + option.
- le lot n°9 à l'entreprise AVENEL pour un montant ramené après négociations (à la demande de la CCMP), à 33 000 € HT.

Le montant cumulé de ces offres s'élève pour la solution de base à un total de 292 436,31 € HT / 349 753,83 € TTC. Il est inférieur à l'estimation initiale du Maître d'œuvre et aux crédits réservés aux travaux.

Dans le cadre de cette consultation, les entreprises ont également chiffré une option consistant en la fermeture du péristyle par des portes totalement vitrées et coulissantes.

Ces travaux permettraient d'agrandir l'espace d'accueil du public et d'améliorer les conditions de travail des agents tout en ne dénaturant pas l'édifice, à l'instar de ce qui a été réalisé sur l'Hôtel de Ville de Rouen, il y a plusieurs années.

La réalisation de cette prestation complémentaire porterait le montant total des travaux à 317 302,73 € HT / 379 494,07 € TTC et pourrait être financée dans le cadre de l'enveloppe financière votée.

Il convient donc de DECIDER de retenir ou non cette option.

Dès lors, le Conseil de Municipalité et la Commission Consultative des Marchés Publics proposent D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE et donc :

- 1) D'ATTRIBUER LES MARCHES PRECITES AUX ENTREPRISES ENUMEREES CI DESSUS, EN RETENANT L'OPTION,
- 2) D'AUTORISER LE MAIRE, ou Maire Adjoint, A SIGNER LES MARCHES AFFERENTS ET L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS POUVANT EN DECOULER,
- 3) D'AUTORISER LE MAIRE, ou Maire Adjoint, LE CAS ECHEANT ET SI NECESSAIRE, A SIGNER LES DECISIONS DE POURSUIVRE ET LES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX N'AYANT D'INCIDENCE NI SUR LE COUT NI SUR LA NATURE DES TRAVAUX.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont fait l'objet d'une inscription au budget de la Commune (opération 9701 / Fonction 020 / Nature 2313)

Michel PHILIPPE fait part de sa réserve quant au résultat esthétique de la fermeture du péristyle.

Il exprime son approbation sur l'aspect en façade, mais reste dubitatif quant à l'effet visuel que donnera le vitrage des côtés du péristyle.

Gilbert RENARD précise que l'ambiance générale sera également modifiée du fait de la mise aux normes des rampes d'accès, dans la mesure où la réglementation en vigueur impose un très faible pourcentage d'inclinaison. La physionomie visuelle des

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

façades s'en trouvera donc modifiée. Il ajoute que l'aspect des vitrages sera le plus discret possible.

Jean-Luc CHAVANIEUX demande si la fermeture du péristyle est réversible, ce que le Maire et Julien LAUREAU confirment.

Gilbert RENARD précise que la délibération mise au vote valide le lot initial et l'option.

Julien LAUREAU rappelle que les travaux débuteront le 23 mai, comme précisé dans la note sur le déménagement du rez-de-chaussée adressée à tous les Conseillers.

Gilbert RENARD ajoute que pendant la durée des travaux, les mariages seront célébrés soit à l'Espace Guillaume le Conquérant, soit au Manoir de l'école de musique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

**XII - AFFAIRES INTERNATIONALES – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS –
ATTRIBUTION ET DECISION DE VERSEMENT A L'ASSOCIATION EUROPE
ECHANGES POUR 2011**

Rapporteur : Véronique BARBIER au nom du Conseil de Municipalité

Par lettre reçue le 29 mars dernier, l'association Europe Echanges a sollicité de la Ville, comme de toutes les autres communes adhérentes, le versement de la cotisation annuelle 2011, d'un montant égal à 8 856,50 €.

Cette cotisation est basée sur le nombre d'habitants de chaque commune (0,65 €/habitant x 13 370 habitants pour Bois-Guillaume) et prend en compte le montant des cotisations à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et à Cités Unies France (CUF), fédérations des collectivités et réseaux engagés dans la coopération décentralisée.

La participation par habitant demandée en 2011 est de 0,65 € alors qu'elle était de 0,64 € en 2010 et en 2009.

Il est rappelé qu'Europe Echanges est une association qui a pour objectif de resserrer les liens entre les peuples européens et d'apporter son aide à la coopération Nord/Sud, en partenariat avec 7 communes associées : Bihorel, Bosc Guérard, Bois-Guillaume, Darnétal, Isneauville, Saint Jacques sur Darnétal et Saint Martin du Vivier.

Elle fait aussi partie d'un réseau qui lui apporte un soutien et une crédibilité nationale et internationale dont font partie l'AFCCRE et la CUF. A ce titre, elle dispose d'un tarif de groupement auprès de ces deux organismes, qu'elle répercute auprès de ses membres.

Elle joue un rôle essentiel dans la poursuite des Relations Internationales de la Ville, rôle qui s'est traduit par la signature d'une nouvelle convention de partenariat adoptée lors de la séance du 26 avril 2010. Europe Echanges contribue, en effet, à l'animation, l'enrichissement et au rayonnement de la Ville dans les domaines de compétences qui sont les siens.

Aussi, eu égard à l'intérêt que présente cette association sur le plan de la coopération internationale, le Conseil de Municipalité propose D'ADOPTER LA DELIBERATION TRANSMISE.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

**XIII – ENFANCE ET EDUCATION – ACTIVITES EXTRASCOLAIRES –
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - INFORMATION**

Rapporteur : Véronique BARBIER au nom du Conseil de Municipalité

Le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu vendredi 18 mars 2011. De nombreuses candidatures ont été reçues, notamment de la part d'élèves du collège Léonard de VINCI et les élections se sont bien déroulées avec la collaboration active des chefs d'établissements et de certains de leurs enseignants.

Le 11^{ème} CMJ est maintenant constitué : il regroupe 33 élus dont 15 scolarisés en CM2 et 18 au Collège.

Les deux premières réunions qui se sont tenues le vendredi 1^{er} avril et le mardi 5 avril ont permis de faire connaissance, de présenter le CMJ et son mode de fonctionnement mais surtout préparer les élections du Maire et des Adjoints, qui aura lieu le samedi 9 avril de 10h00 à 12h00 en Mairie.

Ainsi, à l'issue des vacances de printemps, le CMJ pourra se mettre au travail autour de projets qu'il choisira, en lien avec les Conseillers adultes et encadré par une animatrice.

La liste nominative des membres du CMJ a été jointe en annexe du présent projet.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'information délivrée sur le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes.

XIV - INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

I – MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS

- Du 1^{er} au 7 avril : Semaine du développement durable clôture à Bihorel à 17h00 le 7 avril.

- Jeudi 7 avril : Réunion publique dans le cadre du débat sur le projet de création d'une Commune Nouvelle à 20h15 au gymnase Apollo

- Du 1^{er} au 10 avril : Exposition de peintures par Bernard ADAM, de 14h30 à 18h30, à la Chapelle du Carmel.

- Samedi 9 avril : Coupe du Printemps de l'USCB Judo, au Dojo et élection du Maire et des Adjoints CMJ de 10h à 12h (Hôtel de Ville).

- Dimanche 10 avril à 17h00 : Concert de Printemps avec l'Orchestre à Plectres en formation symphonique et l'Orchestre d'Harmonie de l'Ecole de musique de Bois-Guillaume, entrée libre mais réservation obligatoire au 02.35.59.88.36, à l'Espace Guillaume le Conquérant.

- Mercredi 13 avril à 20h30 : « Mon colocataire est une garce » dans le cadre du Festival d'humour « Rire en Seine », à l'Espace Guillaume le Conquérant, entrée 10 €, enfant 5 €.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011
PROCES-VERBAL

- **Jeudi 14 avril 18h00** : CAO pour l'ouverture des offres relative à la procédure de délégation de service public.

- **Du 15 au 25 avril** : Exposition de photographies « Ombres et Lumières » par l'USCB Regards Photo », à la Chapelle du Carmel, de 14h30 à 18h30.

- **Du 16 au 24 avril** : Echange jeunes Allemagne/France : les allemands viennent dans les communes associées à Europe Echanges.

- **Dimanche 17 Avril, 15h00** : Thé Dansant au profit de SOS Toutous Normandie, à l'Espace Guillaume le Conquérant.

- **Mardi 19 avril, 20h00** : Ciné Jeunes organisé par le CMJ, à l'Espace Guillaume le Conquérant.

- **Dimanche 1^{er} mai, 16h00** : Concert avec la participation de l'Orchestre d'accordéons « Nuances et Variations », Direction : Michel VARIN, à l'Espace Guillaume le Conquérant, entrée 8 €, enfants 5 €.

- **Mardi 3 mai, 20h30** : Chœur d'enfants italiens de Compobasso, Direction : Giovanni CONSIGLIO, à la Chapelle du Carmel, entrée 5€.

- **Dimanche 8 mai, 11h30** : Commémoration du 8 mai, 65^{ème} anniversaire de l'Armistice 1945, à l'Hôtel de Ville.

- **Du 7 au 15 mai** : 10^{ème} salon de la Ville, invitée d'Honneur Anne-Marie HOUDEVILLE, à la Chapelle du Carmel, de 14h30 à 18h30.

- **Vendredi 20 mai après-midi** : Course d'endurance des écoles élémentaires publiques, au Parc des Cosmonautes.

- **Samedi 21 mai de 13h à 20h** : Grand Tournoi de volley ball organisé par le Club Loisirs 76, au Gymnase Apollo.

- **Dimanche 22 mai à 17h** : Création d'un conte musical de Laurent GRUAULT pour 40 flûtistes et chœur d'enfants des 3 écoles de Musique de Mesnil Esnard, Bois-Guillaume, Franqueville Saint Pierre, à l'Espace Guillaume le Conquérant.

- **Du 11 au 25 mai 2011** : Enquête publique pour le classement dans le domaine public des voies et réseaux divers du lotissement « Les Hameaux de Bois-Guillaume ». Le Commissaire Enquêteur sera présent en Mairie au service Urbanisme les 12 et 20 mai de 9h à 12h, le 25 mai de 14h à 17h.

II – PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- Jeudi 21 avril à 19h00
- Jeudi 26 mai à 18h30
- Jeudi 23 juin à 18h30
- Jeudi 30 juin à 18h30

Séance levée à 19h45